



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Bayonne, le 23 juillet 2022

Conséquence des blocages découlant des actions de *Bake Bidea* et des *Artisans de la Paix au Pays Basque* – **Point de situation n°1 à 13h**

A part quelques points de fixation, tout est vert à 13h pour la circulation au pays basque

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques a activé le centre opérationnel départemental (COD) à la sous-préfecture de Bayonne pour être en mesure de faire face de façon coordonnée aux actions de blocage du Pays Basque annoncées ce jour par Bake Bidea et les Artisans de la Paix.

Le situation à 13h est la suivante.

Concernant l'aéroport, son accès et son activité sont normales. Une intrusion de 6 personnes sur les pistes est intervenue à 8h45, ce qui a entraîné la suspension du trafic aérien. Les personnes ont été évacuées et le trafic a repris à 9h15. 4 TGV bloqués pendant l'opération et annulation de 2 trains régionaux.

Concernant le trafic des autoroutes une opération de blocage à l'intersection A63/A64, est intervenue PK 175 sens France / Espagne. Une opération de police a permis de rétablir rapidement la situation. Au maximum 2 km de bouchon. Sur l'ensemble de l'axe, la circulation est sinon préservée et fluide.

Concernant le trafic SNCF, un groupe de 8 personnes s'est enchaîné sur la ligne TGV dans les Landes (commune de Tarnos). Les voies SNCF ont été débloquées, le trafic ferroviaire les landes et Bayonne reprendra à partir de 14h. Le préfet remercie les forces de l'ordre pour leur intervention.

Concernant le réseau secondaire, plusieurs points de blocage sont en cours, ce qui amène la préfecture, le conseil départemental et les maires à mettre en place des déviations locales :

- Bayonne, avenue du maréchal Sault ;
- Biarritz, boulevard Marcel Dassault (au niveau du viaduc) ;
- Guéthary, niveau du pont SNCF ;
- Ciboure / Saint-Jean-de-Luz, D810 au niveau du pont entre les deux villes ;

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

- Urrugne, D811, place de Pausu ;
- Urrugne, route de la corniche ;
- Ascain, D504, pont de la Nivelle ;
- Vidos-Abesse-le-Bas, D11 ;
- Aïnoa ;
- Saint-Jean-Pied-de-Port, au niveau de la mairie.

Au cours des différentes interventions des forces de l'ordre, 26 personnes ont été interpellées.

Le préfet rappelle que ces manifestations n'ont pas été déclarées, qu'elles sont donc illégales et que leurs auteurs devront donc répondre de toutes les conséquences possibles qu'elles peuvent entraîner.

L'ensemble des services de l'État et des opérateurs de transport restent mobilisés pour limiter au mieux les conséquences de ces blocages.

Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)